

RÉDUIRE LES SUICIDES

La plupart des gens ne réalisent pas que la majorité des décès par armes à feu au Canada sont des suicides.¹ Le suicide est la cause de plus d'une mort sur cinq chez les adultes âgés de 15 à 24 ans.² Les experts en prévention du suicide ont insisté sur l'importance des contrôles sur les armes à feu pour réduire le nombre de décès par suicide. Avec des lois plus strictes, les taux de suicide par armes à feu et les taux de suicide en général ont chuté, particulièrement chez les jeunes.³ En 1995, année de la mise en place de la Loi sur les armes à feu, 329 suicides ont été commis par de jeunes Canadiens âgés de 15 à 34 ans, comparativement à 124 en 2005, ce qui représente une baisse de 63 %.⁴ Le taux de suicide par arme à feu a chuté de 46% passant de 3.1 pour 100 000 habitants en 1995, à 1.7 pour 100 000 habitants en 2005.⁵ Au Québec, nous avons observé une baisse de 60 %; 343 suicides par arme à feu ont été commis en 1995, comparativement à 137 en 2007.⁶

Le problème

Au Canada, le suicide est un problème de santé publique important. Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les Canadiens de 15 à 24 ans.⁷ Les blessures fatales découlant de comportements suicidaires suivent de près les blessures dues aux accidents de la route dans le classement des causes de décès des jeunes Canadiens.⁸ Selon les statistiques du Conseil canadien de la sécurité, 92 % des suicides (ce qui exclut les tentatives de suicide) sont commis par arme à feu. Réduire l'accès aux armes à feu aiderait à faire diminuer le nombre de suicides.⁹

Les hommes sont plus enclins que les femmes à utiliser une arme à feu lors de tentatives de suicide ce qui explique, en partie, le taux de suicide plus élevé chez ce groupe.¹⁰ Au Canada, depuis les années 50, le taux de suicide chez les hommes est au moins 3 fois plus élevé que celui chez les femmes. En 2001, le taux de suicide chez les hommes était 3.5 fois plus élevé que le taux chez les femmes.¹¹

Les faits indiquent une corrélation entre l'accessibilité aux armes à feu et le taux de suicide par ces dernières; dans une maison où se trouvent des armes à feu, les risques de suicides sont 5 fois plus élevés que dans une maison sans arme à feu.¹² Une étude a démontré qu'au Québec, le taux de suicide par arme à feu a tendance à varier selon le taux de permis de chasse émis. En effet, dans les régions de la province où le nombre de permis de chasse est plus élevé, le taux de suicide par armes à feu est également plus élevé.¹³ Dans les régions rurales de l'Alberta, où la présence d'armes à feu est exceptionnellement élevée, le taux de suicide par arme à feu est deux fois plus élevé que dans les régions urbaines.¹⁴ En ce sens, une réduction de l'accessibilité aux armes à feu serait une composante importante d'une stratégie de lutte contre le suicide.

Le rôle de la Loi sur les armes à feu

La *Loi sur les armes à feu* (1995) exige qu'au Canada, tout utilisateur d'armes à feu possède un permis d'arme à feu. Les propriétaires avaient jusqu'au 1^{er} janvier 2003 pour enregistrer leurs armes. La loi permet non seulement un meilleur filtrage des demandes de permis, mais aussi une vérification continue de l'admissibilité. Autrement dit, des mécanismes sont en place pour retracer ces individus qui auraient obtenu un permis, mais qui, par la suite, démontreraient un comportement suggérant qu'ils soient susceptibles de présenter une menace. Ainsi, les autorités policières seront averties que ces individus possèdent un permis. Elles pourront le révoquer et enlever de façon temporaire ou permanente les armes possédées. La Loi permet également l'émission d'ordonnances d'interdiction. Vingt-trois mille cinq cent trente-sept permis d'armes à feu ont été refusés ou révoqués par les contrôleurs des armes à feu pour des raisons de sécurité publique entre 1999 et 2008.¹⁵

En 1993, le coût des blessures et des décès liés aux armes à feu était estimé à 6.6 milliards de dollars.¹⁶ Des études récentes ont démontré que ces coûts ont diminué de façon significative; de

4.6 milliards en 1995, ils sont passés à 3.3 milliards en 2002, et ce, en partie grâce aux contrôles plus stricts sur les armes à feu.¹⁷

Les clauses législatives sur l'enregistrement des armes visent à renforcer le processus sécuritaire d'émission des permis. De plus, elles facilitent l'exécution des mesures d'entreposage sécuritaire et réduisent le détournement des armes vers les marchés illégaux.

Il existe un certain nombre d'éléments clés rendant plus efficace l'application de la Loi:

- **Conscientiser les individus et les groupes qui travaillent à la prévention du suicide.** Parmi les personnes ciblées, il y a la police, mais également les médecins, les travailleurs sociaux, les éducateurs, les experts en prévention du suicide, les conseillers psychologiques, les professionnels en santé et sécurité au travail, les groupes de femme, etc. Des consultations préliminaires avec les groupes susmentionnés démontrent qu'il existe des niveaux différents de conscience des risques associés aux armes à feu ainsi que des outils ou moyens qui peuvent être employés afin de retirer les armes à feu des mains des individus considérés à risque. Les professionnels devraient être conscients des risques, rechercher et cibler ces éléments de risque et entreprendre des interventions appropriées.
- **S'assurer que les parents et les familles comprennent les risques reliés à la possession d'armes à feu,** particulièrement s'ils cohabitent avec des personnes violentes, dépressives ou suicidaires. Dans ces cas, les armes à feu devraient être retirées de la maison, ou tout au moins placées en lieu sûr. L'impulsivité est un facteur important dans les cas de suicides impliquant des jeunes. La diminution de l'accessibilité à une arme à feu est une stratégie efficace pour contrer ce facteur.
- **Encourager l'entreposage sécuritaire conformément aux règlements afin de réduire l'accès non autorisé aux armes à feu** – les études ont démontré qu'un pourcentage élevé de Canadiens n'entreposait pas leurs armes à feu de manière adéquate. En 1994, une étude révélait que 35 % des propriétaires d'armes d'épaule ne respectait pas les critères d'entreposage du Canada.¹⁸
- **Inciter les propriétaires à se départir de leurs armes à feu inutilisées ou non nécessaires** – les études ont démontré que 37 % des propriétaires d'armes à feu ne s'étaient pas servis de leur arme au cours de la dernière année.¹⁹ Plusieurs individus pourraient choisir de se débarrasser de ces armes à feu lorsqu'ils réalisent pleinement les risques que représente la présence de celles-ci dans leur domicile et lorsqu'ils sont informés de la responsabilité accrue imputée aux détenteurs, en vertu des termes contenus dans la Loi. En 2008, puis en 2009, la Ville de Saguenay a lancé une campagne de sensibilisation afin de récupérer les armes à feu inutilisées.²⁰

¹ Kwing Hung, "Firearms Statistics Updated Tables," January 2006

² Santé Canada "Prévention du suicide, votre santé et vous" mars 2009. Disponible: http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/alt_formats/pacrb-dgapcr/pdf/iyh-vsv/diseases-maladies/suicide-fra.pdf

³ Gagné, "L'effet des législations canadiennes entourant le contrôle des armes à feu sur les homicides et les suicides", Thèse M.Sc., Université de Montréal. 2008

⁴ Kwing Hung, "Firearms Statistics Updated Tables," janvier 2006; Statistiques Canada, Mortalité, Liste sommaire des causes 2005, 2009.

⁵ Kwing Hung, "Firearms Statistics Updated Tables," janvier 2006; Statistiques Canada, Mortalité, Liste sommaire des causes 2005, 2009.

⁶ Kwing Hung, "Firearms Statistics Updated Tables," janvier 2006; Statistiques Canada, Mortalité, Liste sommaire des causes 2005, 2009; Bureau du Coroner du Québec

⁷ Statistiques Canada, Mortalité, Liste sommaire des causes 2005, 2009.

-
- ⁸ L'Association canadienne pour la prévention du suicide, "The CASP Blueprint for a Canadian National Suicide Prevention Strategy" octobre 2004. Available: <http://casp-acps.ca/Publications/BlueprintFINAL.pdf>
- ⁹ Conseil canadien de la sécurité, "Canada's Silent Tragedy" (Publié le 6 janvier 2004, mis à jour septembre 2006), <http://archive.safety-council.org/info/community/suicide.html>
- ¹⁰ Santé Canada "Prévention du suicide, votre santé et vous" mars 2009. Disponible: http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/alt_formats/pacrb-dgapcr/pdf/iyh-vsv/diseases-maladies/suicide-fra.pdf
- ¹¹ L'Association canadienne pour la prévention du suicide, "The CASP Blueprint for a Canadian National Suicide Prevention Strategy" octobre 2004. Available: <http://casp-acps.ca/Publications/BlueprintFINAL.pdf>
- ¹² Conseil canadien de la sécurité, "Canada's Silent Tragedy" (Publié le 6 janvier 2004, mis à jour septembre 2006), <http://archive.safety-council.org/info/community/suicide.html>
- ¹³ R. Simon et al., "Suicide and Firearms: Restricting Access in Canada" presented to the American Association of Suicidology (April 1996).
- ¹⁴ Government of Alberta. "2002 Annual Review, Office of the Chief Medical Officer of Alberta," 2003. http://justice.alberta.ca/programs_services/fatality/ocme/Annual%20Review/suicides_2002.aspx
- ¹⁵ "Faits et chiffres (octobre-décembre 2009), Programme canadien des armes à feu". Disponible à: <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/facts-faits/index-eng.htm> Visité le 21 janvier 2010; GRC, "Commissaire aux armes à feu - Rapport de 2008," 2009. Tableau 3 Disponible à: <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/rep-rap/2008-comm-rpt/2008-fra.pdf>
- ¹⁶ Miller, T.R. and Cohen MA Costs of gunshot and cut/stab wounds in the United States with some Canadian Comparisons, *Accid. Anal. Prev.* 1997, 29: 329-41.
- ¹⁷ Small Arms Survey, Geneva, IIS, 2006.
- ¹⁸ M. Lavoie, L. Cardinal, A. Chapdelaine and D. St-Laurent, "The Storage of Household Long Guns: The Situation in Quebec," *Chronic Diseases in Canada* 22,1 (2001) http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cdic-mcc/22-1/e_e.html
- ¹⁹ M. Lavoie, L. Cardinal, A. Chapdelaine and D. St-Laurent, "The Storage of Household Long Guns: The Situation in Quebec," *Chronic Diseases in Canada* 22,1 (2001) http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cdic-mcc/22-1/e_e.html
- ²⁰ Ville de Saguenay. "Récupération d'armes à feu inutilisées" http://www.ville.saguenay.qc.ca/citoyen/%C3%80+surveiller?lang=fr&idDetail=1717&description=a_surveiller